

À PARTIR DU LUNDI 4 MAI

REPRISE DE LA COLLECTE DU VERRE

suivant le calendrier habituel



RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI POUR LE VERRE :

DÉPOSER DANS LE BAC :

Les bouteilles en verre **sans bouchon**
Les pots en verre **sans bouchon**

DÉCHETS INTERDITS :

Ampoules
Miroirs
Vitres
Verres et vaisselles
Couvercles et bouchons



*Sortez vos bacs à verre la veille, comme habituellement,
mais **ne les rentrez que lorsqu'ils seront vidés**,
les premières collectes pouvant exceptionnellement
être étalées sur deux jours.*